

Communiqué

L'ASPC révisé ses recommandations sur la vaccination des enfants contre la grippe H1N1

Le 12 novembre 2009
Pour publication immédiate

(OTTAWA) – L'Agence de la santé publique du Canada a mis à jour aujourd'hui ses recommandations sur les doses de vaccin contre la grippe H1N1 qui doivent être administrées aux enfants âgés entre trois et neuf ans.

Les recommandations révisées tiennent compte des conclusions d'essais cliniques menés en Europe, qui semblent indiquer que, chez les enfants en santé, une seule demi-dose du vaccin avec adjuvant contre la grippe H1N1 peut procurer un niveau de protection acceptable contre l'infection par le virus de la grippe H1N1.

« Pour les enfants en santé âgés entre trois et neuf ans, cela signifie qu'une seule injection peut suffire à les protéger contre le virus de la grippe H1N1 », a déclaré le Dr David Butler-Jones, administrateur en chef de la santé publique du Canada. « C'est une bonne nouvelle pour les parents d'enfants en santé et pour les Canadiens en général. Nous pourrions ainsi dégager de nouvelles ressources pour vacciner les groupes prioritaires et le grand public pourra donc être vacciné plus rapidement. »

Les recommandations révisées comportent trois volets :

- Les enfants qui sont âgés de plus de 6 mois mais moins de trois ans doivent recevoir deux demi-doses du vaccin avec adjuvant contre la grippe H1N1, administrées à au moins 21 jours d'intervalle. La directive pour les enfants de ce groupe d'âge demeure inchangée.
- Les enfants qui ont une maladie chronique et qui sont âgés entre trois et neuf ans doivent recevoir leur première demi dose du vaccin contre la grippe H1N1 le plus tôt possible. Ils devraient recevoir une deuxième demi-dose du vaccin H1N1 dans un intervalle d'au moins 21 jours.
- Pour l'heure, les enfants en santé qui sont âgés entre trois et neuf ans ne doivent recevoir qu'une seule demi-dose du vaccin contre la grippe H1N1 et n'ont pas à en



recevoir une deuxième. Il se pourrait que cette recommandation soit modifiée à la lumière des nouveaux renseignements qui nous seront communiqués.

D'autres modifications légères pourraient devoir être apportées dans l'avenir aux recommandations sur les doses de vaccin, selon les résultats des recherches et des autres essais cliniques qui se poursuivent sur l'efficacité du vaccin.

Nous avons examiné ces nouvelles recommandations et les études sur lesquelles elles s'appuient de concert avec la Société canadienne de pédiatrie et avec les provinces et les territoires. Elles tiennent compte de la nécessité de faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit de protéger les très jeunes enfants dont le système immunitaire est affaibli et les enfants qui ont déjà une maladie. Nous sommes conscients, également, que les autres groupes prioritaires sont exposés au virus de la grippe H1N1 et que le vaccin doit être administré à tous les Canadiens le plus rapidement possible.

« Lorsque nous avons fait connaître les groupes qui devraient avoir accès au vaccin en priorité, nous avons insisté sur trois principes, a indiqué le Dr Butler Jones, à savoir que ceux à qui le vaccin sera le plus bénéfique devraient le recevoir en premier, que nos directives n'étaient pas coulées dans le béton et évolueraient avec les nouvelles connaissances et les nouvelles observations recueillies et, enfin, que nous avons commandé des quantités suffisantes de vaccin pour vacciner tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui doivent et qui veulent être vaccinés. Cette nouvelle directive respecte ces principes. »

- 30 -

Demande de renseignements des médias :

Josée Bellemare
Cabinet de Leona Aglukkaq
Ministre de la Santé
613-957-0200

Agence de la santé publique du Canada
Relations avec les médias
613-941-8189



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

Canada